

Le Ku-Klux-Klan dépasse les limites

Les dernières excursions du Ku-Klux-Klan (KKK) en région et, surtout, la distribution de leurs cartes d'affaires dans un parc du Centre-ville de Sherbrooke le 19 juillet dernier, ont fini par convaincre plusieurs que cette organisation raciste a dépassé les bornes de ce qui est compris par la liberté d'expression.

La liberté d'expression est un droit de première génération, il est donc un droit dit « subjectif » en tant qu'il définit l'essence de la nature humaine et qu'il participe à la dignité de

tout être humain. En conséquence, ce droit est conditionné par le droit de l'autre à la dignité de sa personne. Les propos haineux, voire subversifs dans les écrits du KKK visent à dé-

truire le droit des autres. Dans ces conditions, cette littérature doit être interdite de distribution et de publication. Encore plus, le Conseil canadien sur le racisme et les préjugés (CCRP) nous apprend qu'une livraison spéciale du journal « Klansman » porte sur le Canada. Dans cette livraison, il est possible d'apprendre que les juifs sont à la source de tous nos problèmes constitutionnels et qu'ils complotent pour renverser l'ordre établi.

De telles allégations constituent une incitation à la haine contre un groupe identifiable et sont de plus mensongères et insidieuses. La Ligue des Droits et Libertés (Estrée) appuie sans réserve le CCRP dans ses démarches auprès des autorités fédérales et provinciales concernant la saisie de ce matériel haineux en transit aux douanes canadiennes.

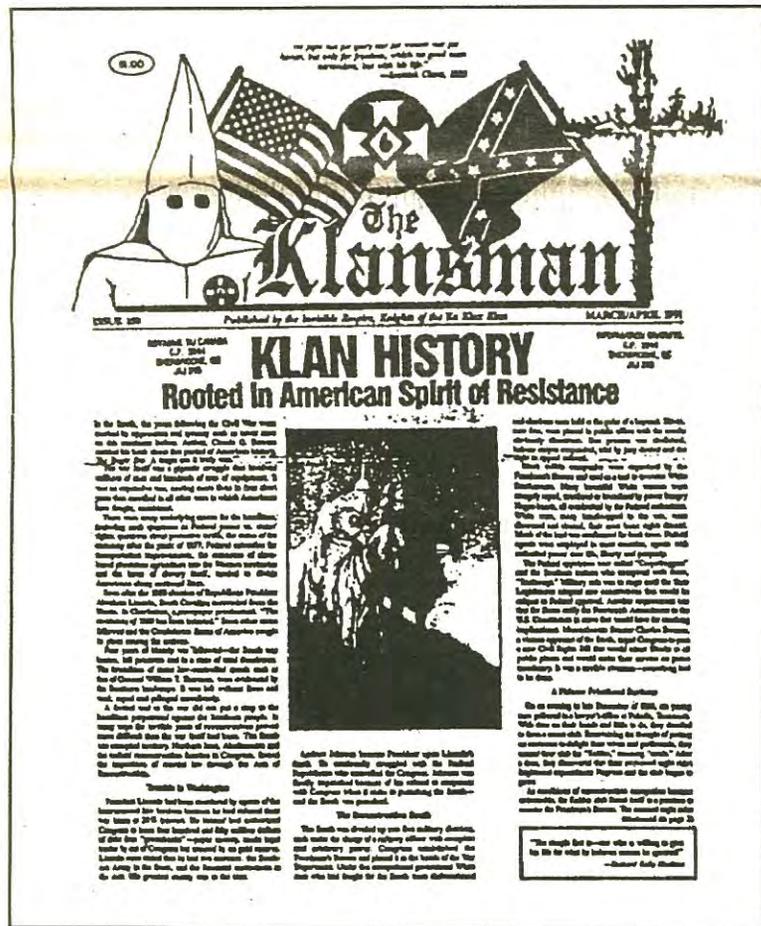
Une littérature contre les droits de la personne

La Ligue rappelle qu'elle suit les activités du KKK en Estrie depuis l'été 89; qu'une plainte contre la littérature diffusée par le KKK a été déposée en janvier 91 auprès de la Commission des droits de la personne du Québec.

La Ligue signale également qu'elle entend participer activement à l'organisation de la réunion demandée par le CCRP en région et prévue pour le 7 septembre concernant l'extrême-droite et le racisme. Cette rencontre se tiendra au COFI, 172

Sommaire

Sondage	p. 3
Colloque sur l'environnement	p. 4
Système scolaire	p. 6-7
Orthographe	p. 9
International	p. 10



Une copie du journal Klansman

Source : L.D.L.

rue Short, tout le monde est invité. Enfin, la Ligue rappelle qu'elle travaille avec d'autres organismes en région et ce, depuis quelques temps déjà à mettre sur pied un comité anti-raciste. Encore faut-il le rappeler, aucun droit n'est absolu, ni inconditionnel. Les libertés d'expression et d'opinion ont des limites. Dans le cas du KKK, ces limites sont franchies.

André Roux
LDL



Mise à jour

Nous apprenons que le ministère du Revenu (fédéral) ordonnait la saisie de l'édition du *Klansman*; que le ministère de la Justice (Québec) autorisait la tenue d'une enquête par la Sûreté du Québec et que la Commission des droits de la personne déposait son rapport d'enquête sur les activités du Ku Klux Klan. La Ligue des Droits et Libertés (Estrée) a dans chacun des cas exercé son rôle de surveillance et de dénonciation de cette organisation raciste et elle entend le poursuivre. La Ligue est en général satisfaite des actions prises par les autorités.

Contribuons ensemble au développement
de l'éducation populaire autonome



Éditorial

La cour voyeuse

Le 22 Août dernier, la Cour Suprême du Canada rendait public sa décision majoritaire (7/2), concernant « le droit d'un accusé d'agression sexuelle d'invoquer le passé et les habitudes sexuelles » de la personne victime en cause.

À nouveau, voilà une décision très controversée de notre plus haute Cour canadienne, car son effet direct est de renverser l'esprit de l'Article 276 du Code criminel.

Depuis 1983, l'Article 276 correspondait à « une interdiction générale (de présenter une preuve concernant le comportement sexuel du plaignant) assujettie à trois exceptions. La contre-preuve, la preuve relative au consentement à des rapports sexuels au moment des faits qui sont à l'origine de l'accusation ». (extrait du jugement .22/08/91)

Avec ce jugement, la Cour suprême a invalidé le principe d'interdiction générale. Les juges majoritaires déclarent donc qu'une personne accusée d'agression sexuelle (pour qu'elle puisse bénéficier « d'une défense pleine et entière et d'un procès juste et équitable ») pourra faire valoir le passé et le comportement sexuel des victimes. Pour ça, quatre (4) conditions doivent être respectées. Mais malheureusement, nous ne pouvons vous les présenter ici, parce qu'on a pas assez de place.

De toute façon, ce que nous retenons, en ayant consulté différentes intervenantes d'organismes de défense et de promotion des droits des femmes, c'est que ce jugement va avoir pour effet de décourager les femmes à porter plainte contre leur agresseur, de peur que celui-ci soit « tenter » de vouloir référer au passé sexuel.

Mais il y a pire, même si la Cour exige le respect de 4 conditions essentielles, pour que le passé sexuel soit évoqué, le mal est déjà fait. Des milliers de femmes ont déjà lu les grands titres de journaux ! Et avec le genre de titre qu'on peut lire dans certains d'entre eux, il n'y a vraiment pas de quoi relever la confiance d'une personne.

Voyons à ce propos un extrait du texte préparé par la juge Claire l'Heureux Dubé, qui exprimait son profond désaccord avec la décision majoritaire : « L'histoire démontre que c'est l'exercice du pouvoir discrétionnaire par les juges du procès qui a saturé de stéréotypes les règles de droit dans ce domaine ». Il est d'ailleurs à remarquer que le texte d'opinion dissidente des deux juges se retrouve dans 90 pages, et celui du jugement majoritaire 63.

Alors, à n'en point douter, les acquis de 1983 obtenus par les femmes sur cette question ont gravement été atteints. Et l'occasion nous est offerte à nouveau de constater qu'en cette matière, parmi certaines autres imaginons, la crédibilité de nos juges n'est pas vraiment à la hausse. À cet égard, bon nombre de démarches de formation leur seraient bénéfiques.

L'équipe du journal



CJRS : « Suivi de dossier »

Dans le dernier numéro d'*Entrée Libre*, en page 2, il était aussi question de CJRS radio 1510 (membre du réseau Radiomutuel). Nous avons alors reproduit le texte du Communiqué de presse de la Ligue des droits et libertés (section Estrie), paru dans le journal *La Tribune* le 20 Mai, concernant les propos discriminatoires qu'avait tenu un animateur de cette station, à l'endroit des personnes assistées-sociales, à propos du respect de la dignité de ces personnes. De plus, la Table d'action contre l'appauvrissement avait acheminé une lettre de dénonciation à la direction générale de cette station. Pour sa part, le Centre Populaire de Documentation de l'Estrie préparait une plainte, qui fut adressée au Conseil de Presse du Québec, afin que soit retenu un blâme contre l'animateur et la station CJRS.

ICI ON FERME !!

Comme vous l'avez peut-être constaté, depuis le 12 juin 91, Radiomutuel a fermé CJRS - ou plutôt a suspendu la production - ce qui occasionna une perte d'emploi pour une vingtaine de personnes. Alors, ce qu'on peut entendre aujourd'hui sur la fréquence 1510-AM est en provenance de CJRS/Montréal, et du réseau.

Dans les faits, pour annoncer cette décision, on n'y est pas allé par quatre chemins. Le vice-

président à la planification du réseau est entré dans les bureaux où se trouvaient les employé-e-s, et quinze minutes plus tard, les personnes présentes étaient incitées à ramasser leurs affaires. Par ailleurs, Radiomutuel s'est engagé à respecter la convention collective et les contrats de travail. (y'a bin de quoi)

Pour les représentant-e-s syndicaux (FNC/CSN), la nouvelle a été comme une claque dans le front. D'un autre côté, cette fermeture était presque prévisible. Nombreuses ont été les occasions où les travailleurs et travailleuses de CJRS faisaient part de leur questionnements et réserves, face à certaines décisions prises par la direction de Montréal.

Ces critiques portaient, entre autres, sur le fait que les modèles de programmation et de mises en ondes pouvant s'appliquer pour une métropole comme Montréal, ne sont pas nécessairement bien adaptés pour une ville comme Sherbrooke et ses alentours. La direction de Montréal ne semblait pas en accord avec cette approche. Les résultats sont là... Aussi, au niveau plus administratif, certains choix dans l'équipe des cadres ont aussi suscités de sérieux questionnements.

1986

C'est l'année où Radio-Mutuel a racheté CIMO, de M.

Claude Boulard; la cote d'écoute de CJRS avait alors atteint environ 40 000. À la fermeture, les derniers sondages la situait aux environs de 20,000, ce qui n'est pas nécessairement avantageux auprès des acheteurs potentiels de publicité, qui sont une part très importante des sources de revenus pour les radios privées commerciales.

CRTC

En ayant suspendu la production pour une période indéterminée, la licence que Radio-Mutuel possède pour CJRS ne peut sûrement pas être respectée, selon les obligations définies par le CRTC, pour chacune des licences d'exploitation qu'il accorde.

L'AVENIR PROCHE

On pouvait lire dans le journal *La Tribune* du 14 Juin (page A-3) que Radio-Mutuel formerait un comité d'études, « pour explorer toutes les nouvelles avenues en vue d'une reprise d'activités radiophoniques à Sherbrooke.

Un dossier à suivre...

Pour le droit du public a une information adéquate, diversifiée, juste et équitable.

Alain Poirier

Journal communautaire



journal bimestriel
187 Laurier
local 317 (3^e étage)
J1H 4Z4
Tél.: 821-2270

Membre de l'
AMECQ

Le journal se veut une alternative aux journaux existants. Ses priorités sont :

Desservir les intérêts des gens moins favorisés économiquement, socialement, culturellement, politiquement et qui ne possèdent peu ou pas de pouvoir réel dans leur milieu de vie...

Favoriser la circulation du point de vue des organisations luttant pour l'amélioration de nos conditions de vie et de travail en général.

Privilégier l'expression des gens ayant peu ou pas accès aux médias traditionnels.

Collaborateurs
Collaboratrices :

Carole Grenier
Edith Grillon
Charlotte Jubinville
Claude Laporte
Alain Lepage
Micheline Plante
Alain Poirier
Denis Poudrier
Michel Roby

André Roux
Marcelle Rouillard
Lise St-Pierre

Équipe de rédaction :
Normand Gilbert
Serge Laframboise
Pierre Lagueur
Alain Poirier
Marcelle Rouillard

Éditeur : La Voix Ferrée
Impression : The Record
Mise en page assistée par ordinateur : Infographie
Distribution : Distributions publicitaires Estrie
Courier de 2^e classe : Enregistrement #7082
Dépôt légal troisième trimestre 1991 : Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Territoire de distribution gratuite délimité par les rues Queen et St-Joseph (ouest), Le Phare (sud), la rivière St-François (est).

Un centre d'hébergement

L'Hôtellerie de l'Estrie de la Fondation Québécoise du Cancer est un centre d'hébergement destiné à des personnes qui doivent recevoir des traitements de radiothérapie ou de chimiothérapie. L'Hôtellerie offre à ses clients des conditions de vie confortables, ainsi qu'une ambiance chaleureuse.

Le but poursuivi par la Fondation Québécoise du Cancer est d'améliorer la qualité de vie des gens atteints de cancer.

Les traitements ont, une durée de cinq semaines à rai-



Chambre de l'hôtellerie de l'Estrie

son de cinq traitements par semaine. Les gens doivent donc effectuer plusieurs déplacements pour suivre leur thérapie. L'Hôtellerie de l'Estrie leur permet de se loger à prix modique (10 \$ par jour), en plus, elle leur évite la fatigue et le stress du transport.

Les personnes qui veulent bénéficier de ce service doivent être autonomes : aucun services infirmiers n'est disponibles. Par contre, elles peu-

vent être accompagnées et les frais sont également de 10 \$.

La Fondation Québécoise du Cancer offre en plus différents services : Info-Cancer, un service téléphonique gratuit, Télé-Cancer un service d'écoute téléphonique avec une personne ayant vécu le même type de cancer, Carrefour-cancer, un centre de documentation sur le cancer. Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Madeleine Lavoie au 822-2125.

Entrée Libre, un journal à découvrir

Pendant l'été, certains se sont prélassés sur les plages, d'autres ont erré dans les parcs, quelques-uns ont goûté les plaisirs du voyage. Aimeriez-vous savoir ce qu'Entrée Libre a fait durant la période estivale ? Eh bien, afin de mieux connaître ses lecteurs et lectrices, le journal a décidé de faire un sondage téléphonique.

Ce dernier se divise en quatre blocs, soit une partie concernant le niveau de connaissance du journal, un bloc se rapportant à l'information, une partie traitant de l'appréciation du journal de la part des lecteurs et lectrices d'Entrée Libre, et enfin, l'identification de chacun des répondants.

N.B. : Nous n'avons pas retenu le dernier bloc étant donné la période où le sondage fut effectué. Nous tenterons d'y revenir plus tard avec un autre sondage plus approfondi.

Bloc I : Lisez-vous le journal Entrée Libre ?

Parmi les personnes rejointes pour le sondage, nous avons choisi ceux et celles qui connaissent le journal communautaire Entrée Libre, afin de vérifier si la population visée y porte un intérêt assez marqué. Nous vous communi-

quons donc une partie des résultats des données recueillies de ce sondage.

Lisez-vous le journal Entrée Libre ?

souvent : 68 %
pas du tout :
rarement : 32 %

Total des répondants : 100 %

Bloc II :

À partir des questions que nous avons identifiées, nous avons voulu vérifier de quelle façon l'information pouvait leur être le plus utile.

- savoir à qui s'adresser, pour un problème particulier 58 %
- aller à des réunions 52 %
- téléphoner à un organisme 57 %
- connaître l'existence d'un organisme 60 %

- aller voir un spectacle 38 %

Les résultats obtenus nous démontrent donc que l'information contenue dans *Entrée Libre* :

- connaître l'existence d'un organisme
- savoir où s'adresser pour un problème particulier
- téléphoner à un organisme
- aller à des réunions
- aller voir un spectacle

Bloc III :

Au niveau des rubriques du journal Entrée Libre, les informations recueillies nous indiquent clairement qu'elles sont bien appréciées et lues en bonne partie. De leur côté, les espaces publicitaires sont consultés en bonne partie.

Voici la liste des chroniques paraissant dans le journal :

- Éditorial
- Médias
- Vous et vos droits
- Les mots dits
- International
- Au jeu

INVITATION SPÉCIALE

Une après-midi d'accueil

dans le cadre de la Semaine de la coopération

ANIMATION * * * EXPOSITION

Mercredi 16 octobre
13 h 30 à 16 h 30
au 187, rue Laurier

Centre coopératif communautaire

Informations : 821-2270

- Assiette verte
- Questions culturelles

Des résultats nous indiquent que 60 % des personnes répondantes lisent toutes les rubriques. Bien sûr, en fonction de ces données, on ne peut que vous inciter à les lire dans leur ensemble, si ce n'est pas déjà le cas.

Concernant le choix des sujets traités, en concordance avec les objectifs que nous poursuivons, nous sommes donc en me-

sure de confirmer que ceux-ci rejoignent pertinemment les lecteurs et lectrices.

À partir des résultats positifs que nous avons obtenus, il nous fera plaisir de recevoir vos commentaires sur le contenu ou la forme du journal, incluant aussi nos rubriques régulières, de façon à répondre encore davantage aux besoins de nos lecteurs, lectrices.

Marcelle Rouillard
Pour l'équipe du journal
Entrée Libre

Médias

Maison mère et politique

Le 8 Août dernier, dans le journal *La Presse* (tirage d'environ 200 000 copies), en page A-8, il y avait le titre suivant : « Des médias contribuent aussi aux partis politiques fédéraux » Le texte qui allait avec ce titre était en provenance de l'agence Presse Canadienne, d'Ottawa.

À la lecture de cet article, on apprend que ces partis politiques, à l'exception du NPD qui n'accepte pas de contributions des entreprises, ont reçu en 1990 plus de 160 000 \$ en contribution financière de la part de 70 entreprises du secteur des médias. Ces chiffres ont été fournis par le Directeur général des élections.

RAPPORT ANNUEL

À chaque année, le directeur général des élections reçoit des partis enregistrés (ils sont douze) un rapport de leur exercice financier, un rapport « ... établi en substance de la façon prescrite par le directeur général des élections... » (art. 13.4(I)). Dans le même article, au paragraphe 2, alinéa a), nous lisons que le rapport des partis doit indiquer « le montant des sommes et la valeur commerciale des marchandises et des services mis à la disposition du parti au moyen de prêts, d'avances, de dépôts, de contributions ou de dons, au cours de l'exercice financier des catégories suivantes de donateurs, à savoir les particuliers, les entreprises, les organisations commerciales, les gouvernements, les syndicats ... »

Donc, avec les informations contenues dans l'article de la presse, il est probable que les 160 000 \$ ne soit pas uniquement de l'argent « cash ». Lorsque la Loi indique qu'il peut s'agir de services, il est donc possible d'inclure, par exemple, des services professionnels fournis directement par des personnes qui, par exemple, travaillent dans des entreprises de communication. Dans des grosses grosses entreprises de communication.

Dans les chiffres fournis dans l'article de *La Presse*, on remarque que Rogers Communication, un géant médiatique, « a donné près de 41 000 \$ aux conservateurs l'an dernier, et 15 163 aux libéraux. Aussi, Hollinger (Unimédia; Conrad Black) a donné près de 14 000 \$ aux conservateurs, rien aux autres partis... « ...La firme de télévision payante Astral Bellevue Pathé, de Montréal, a contribué 1 000 \$ et 41 764 \$ aux conservateurs et libéraux respectivement. »

DISTINCTION

Lorsque *La Presse* présente un titre en parlant des médias, qui contribuent..., il faut dire ici que la source de contribution est la Maison mère, qui possède tel ou tel média, dans un ou plusieurs secteurs (radio, télé, journaux, revues), d'ou phénomène important de concentration de la propriété. Quel est le pouvoir des Maisons mère sur leurs filiales ? Comment s'y prennent-elles pour planifier le développement de leur intérêt ? Nous vous laissons songer à tout cela...

ET PUIS

Aujourd'hui, nous constatons aisément la grande vitesse et l'ampleur des moyens de communication qui sont en place dans les sociétés industrialisées. Dans ces pays, et nous en sommes, les systèmes démocratiques sont de plus en plus influencés par les développements et circonstances médiatiques. D'ailleurs, le temps est de plus en plus propice pour que nous adoptions des modes de communication innovateurs et complémentaires aux ressources déjà existantes. Selon les principes directeurs auxquels nous pouvons référer, et en sachant que de très grosses entreprises qui contrôlent beaucoup de médias contribuent de façon significative à soutenir certains partis politiques, nous pouvons certainement nous questionner sur le fonctionnement de notre démocratie, en tant que système dans lequel n'est pas encore présent un réel droit du public à l'information. Sur ce sujet, nous vous référons à notre dernière chronique. Merci.

Alain Poirier
pour le CPDE.

Environnement et Coopération

Le 11 Juin dernier, monsieur Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, annonçait ici à Sherbrooke la tenue de la Conférence « Environnement et coopération », une première au Québec. Cette activité se tiendra du 1^{er} au 3 Novembre prochain. De 300 à 500 personnes sont attendues, en provenance des milieux coopératifs et environnementaux. Organisée par les Ami-e-s de la Terre et l'Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives de l'Université de Sherbrooke, en collaboration avec le Mouvement Desjardins, le Carrefour de solidarité internationale, la Coopérative de développement de l'Estrie et Radio-Québec, les participant-e-s seront amené-e-s à réaliser « une réflexion large sur notre projet de société, un moment privilé-

gié pour repenser notre consommation et notre production, ainsi que le rôle de nos institutions et ce, au niveau du Québec tout autant qu'au niveau international. »

À partir de la documentation disponible à ce jour, nous vous présentons donc quelques extraits de contenus que nous avons sélectionnés.

« ...on s'aperçoit que la destruction de l'environnement et la domination du Sud par le Nord sont des conflits bien réels que les « forces du marché » n'ont pas réussi à résoudre.

Par souci d'efficacité, on peut laisser au marché le soin de fixer les prix mais il est clair que d'autres forces économiques doivent se manifester si on veut mettre en oeuvre le « développement durable » que prône

le rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, si justement intitulé « Notre avenir à tous ».

En paraphrasant Alphonse Desjardins, on peut affirmer que la coopération se base « sur la pensée souverainement juste et féconde de l'union pour la vie, au lieu de la lutte pour la vie ».

Il y aura lors de ce colloque, plusieurs ateliers sur le secteur agricole, le secteur forestier, la consommation, l'épargne et le crédit et la coopération internationale. Les participant-e-s pourront entendre, notamment, M. André Delisle, vice-président du bureau d'audiences publiques sur l'environnement et Mme Diva Benevidez Pinho, professeure à l'Université de Sao Paulo, au Brésil.

Pour terminer, une table ronde se penchera sur les solutions à mettre de l'avant pour améliorer la situation environnementale et le système économique et sur le rôle des divers acteurs sociaux dans l'élaboration de stratégies visant le développement durable.

Pour obtenir plus de détails sur la programmation, pour les inscriptions ou tout autres informations, contactez les Ami-e-s de la Terre de l'Estrie, 566-0323.

Semaine de la coopération

Date :

13 octobre au 19 octobre 1991

Thème :

La coopération, une ouverture sur le milieu

Objectifs :

- Créer la solidarité et l'intercoopération entre les différents secteurs d'activités afin de répondre au mandat confié à la Coopérative de développement de l'Estrie par les coopératives de la région.
- Promouvoir le mouvement coopératif.
- Démontrer notre implication économique dans divers milieux.
- Souligner les réussites coopératives.
- Et d'une façon toute particulière cette année : souligner les collaborations entre le mouvement coopératif et les différents intervenants du milieu.

Activités :

- A) Cocktail de lancement : Conférence de presse
- B) Prix du mérite : Un jury est sélectionné et différentes coopératives seront mises en nomination pour recevoir un prix du Mérite coopératif dans leurs catégories respectives soit : épargne et crédit, travail, agricole, habitation, l'alimentation, et services. Ces prix seront remis à la Soirée d'intercoopération.
- C) Soirée d'intercoopération : La Soirée aura lieu le 18 octobre 1991, les billets sont en vente à la C.D.E. Pour plus d'information, appelez au 566-0234.

Le Centre Populaire de Documentation

... Pour en savoir davantage

- Sur les médias
- La publicité
- L'intervention communautaire

Nous offrons des activités de groupes, pour nous aider à mieux comprendre la réalité médiatique qui nous entoure.

Revue, journaux, livres, revues de presse...

187, rue Laurier, local 316

821-2270

Nouvelle
coopérative de
travail

Services de
déménagement

Prix abordables

INFORMATIONS
566-0234

La pratique de l'activité physique

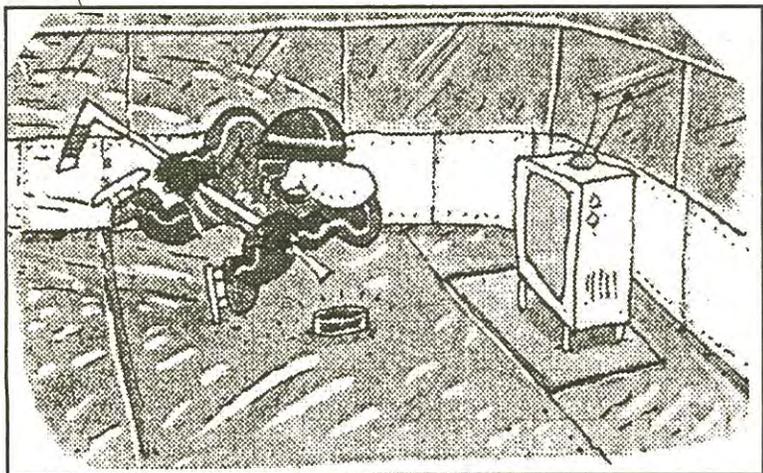
Les avantages, y avez-vous pensé ?

Les avantages intangibles des exercices physiques ne se perçoivent que par des expériences personnelles. On aura beau vous dire que vous vous sentirez mieux, que vous supporterez mieux les tensions, que vous souffrirez moins de fatigue physique et mentale, que vous apprécierez les aspects sociaux de l'activité phy-

- Golf
- Pétanque
- « Schuffloard »
- Croquet
- Tire à la carabine (chasse)
- Fer à cheval
- Pêche

Modérés

- Marche rapide
- Ballon-volant
- Golf (marcher davantage)
- Raquette
- Cyclisme lent
- Ski alpin
- Natation lente



sique, etc; vous n'en saurez rien tant que vous n'aurez pas participé et fait la découverte par vous-même.

- Curling
- Tennis en double
- Danse lente
- Ski de fond lent
- Patinage

- Badminton en double
- Balle molle
- Canotage
- Tennis de table

Recommandations

N.B. : Ces recommandations sont tirées de la brochure :

- La pratique de l'activité physique « Pour mieux vivre », un programme du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Kino Québec. Nous vous recommandons ici quelques activités physiques. Si elles sont pratiquées régulièrement, par exemple 3 fois par semaine, pendant 15 à 30 minutes, ou plus, elles auront un effet positif sur votre état de santé général. Au début, choisissez surtout des exercices « légers » ou « modérés ».

Intenses

- Marche dans les pentes
- Tennis en simple
- Montée des escaliers
- Ski de fond plus rapide
- Cyclisme plus rapide
- Badminton en simple
- Jogging
- Danse rapide
- Natation

Essayez, vous verrez !...
Peut-être que si je vous rencontre, au bout d'un certain temps, vous pourrez sans doute répondre à ma question du début : Les avantages, y avez-vous pensé ?

Bons loisirs...

Marcelle Rouillard

Activités physiques et niveau d'efforts requis

Légers

- Marche lente

Félicitations à tous les artisans du journal **ENTRÉE LIBRE** pour ce 5e anniversaire.



Centre communautaire de loisir Sherbrooke inc.

PROGRAMMATION AUTOMNE 1991



3-5 ANS

Partenaire de vos loisirs

A DULTES

ATELIERS

- Samedi d'buger 3-4 ans/5-6 ans
- Rondes, chansons, comptines 3-4 ans
- Danse et éveil musical 5-6 ans
- Brico-jeunes 3-5 ans
- Contes du samedi 3-5 ans
- Les tout-petits cuisinots 5-6 ans

ANIMATION

- Balan-Mousse
- Halte-garderie

6-11 ANS

ARTS

- Dessin/peinture 9-11 ans
- Cuir 9-11 ans
- Petits cuisinots 7-11 ans

MOUVEMENT/EXPRESSION

- Ballet-jazz 9-11 ans
- Danse 6-8 ans
- Éveil théâtral 6-8 ans

SPORTS

- Soccer 6-11 ans
- Taekwon-Do
- Quilles 6-11 ans
- Gymnastique 7-10 ans

SCIENTIFIQUE

- Touche à tout 6-8 ans/9-11 ans
- Philatélie 6-11 ans
- Club samedi-jeunes 6-8 ans/9-11 ans

DISCO ANIMÉE(8-12 ans)

ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE

- Jeux en gymnase
- Jeux coopératifs et sports collectifs

ANIMATION

- Rendez-vous jeunesse 6-11 ans
- Congé scolaire 6-11 ans
- Vie de groupe

12-17 ANS

ATELIERS

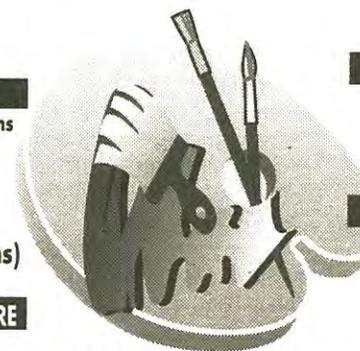
- Ballet-jazz 12 à 17 ans
- Je sais garder les enfants 10-15 ans

- Cours de mannequin 12-17 ans
- Autodéfense-filles 12 à 17 ans
- Guitare 12-17 ans (exigence: posséder sa guitare)
- Rapp, Danse funky 12 à 17 ans
- Hockey cosom 12-17 ans
- Taekwon-Do 12-17 ans
- Théâtre 12-17 ans

ANIMATION

- LE LABYRINTHE, Événement spécial: Acti-Ouest

INSCRIPTION
3-4 SEPTEMBRE 91
de 16 h 30 à 20 h



RENDEZ-VOUS DES FAMILLES

Le samedi 7 décembre
13h00 à 16h00

- * Spectacles • Animation • Tirages
- Un après-midi de plaisir en famille, et c'est gratuit.

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

- Animation d'activités physiques
- Workout
- Ballon-volant récréatif
- Conditionnement aquatique-femmes
- Badminton
- Hockey cosom
- Autodéfense-femmes

ALIMENTATION

- Cuisine naturelle
- Cuisine pour célibataire
- Cuisine française
- Hypoglycémie

ARTS

- Dessin
- Peinture
- Aquarelle
- Tricot
- Crochet
- Couture extensible
- Photographie
- Guitare

MOUVEMENTS ET EXPRESSION

- Danse sociale
- Danse de ligne
- Baladi
- Danse expressive et langage corporel
- Chorale
- Théâtre amateur

DÉCORATION

- Bonsaï et plantes d'intérieur
- Décoration intérieure
- Fleurs séchées
- Décoration de gâteaux

ARTS DE LA SANTÉ

- Relaxation
- Yoga
- Découverte de soi
- Interprétation des rêves
- Réflexologie
- Tai chi
- Connaissance de soi et technique de ressourcement

ANIMATION

- Bridge



Centre communautaire de loisir Sherbrooke inc.
1010, rue Fairmount, Sherbrooke (Québec)



Services récréatifs et communautaires
Centre de quartier centre-ouest

Renseignements :
569-3616

Le système

La violence dans les écoles

Quand on cherche à comprendre ce qui motive un jeune à poser des gestes violents, une multitude de facteurs peut être évoquée : misère économique, mauvaise influence, familles éclatées, peu de perspectives d'avenir, le rôle des parents, certaines carences du système d'éducation actuel, et d'autres aspects qui font partis du mode de vie d'aujourd'hui. Comme le fait d'être issus de la génération du « no futur », les jeunes ont du mal à trouver un sens à leur vie. Ils ont l'impression d'être embarqués dans une grosse machine à produire. On leur dit que ce qui compte, c'est de « performer ».

Au niveau primaire : l'intolérance gagne du terrain, les jeunes sont beaucoup plus stressés.

Enseignante à la maternelle depuis plusieurs années et mère de deux adolescents, Carole Grenier estime que

les enfants ne sont pas plus violents qu'avant. Toutefois, les règles du jeu ont changé. « Aujourd'hui, dit-elle, les jeunes sont beaucoup plus stressés. À l'époque où j'allais à l'école, nous avions un seul titulaire. Mais maintenant, les petits doivent composer avec les attitudes et les

valeurs différentes d'un très grand nombre de personnes qu'ils rencontrent quotidiennement : à la garderie du matin, pendant la période de cours, au service de garde scolaire à l'heure du lunch et à la garderie après l'école... avant le retour à la maison. Au bout du compte, ils peuvent côtoyer chaque jour une dizaine d'adultes dont les points de vue et les opinions sont parfois contradictoires. Tout cela est très stressant pour un jeune enfant.

Certains manifestent donc de l'agressivité

En réaction aux nombreuses contraintes auxquelles ils sont soumis, certains enfants manifestent

donc de l'agressivité... « Et ça s'explique dans bien des cas, ajoute Carole Grenier. Ce n'est pas de la violence dont il faudrait parler, mais plutôt d'intolérance. C'est, en effet, une attitude généralisée dans les écoles. Les enfants vivent des tensions tellement fortes qu'ils ne peuvent même plus supporter qu'on les frôle. Or, ils sont toujours en groupe, dans les espaces restreints et bruyants. Imaginez la scène dans un vestiaire, une cour d'école ou un local de garderie. En plus, ils n'ont jamais de temps libre à ne rien faire. L'organisation familiale, scolaire et sociale leur impose un rythme essoufflant. C'est un peu tout cela qui génère de l'intolérance et des comportements agressifs.

En milieu secondaire : Aménagement des lieux

Dans les polyvalentes, ces manifestations agressives découlent souvent de la promiscuité inhérente à l'aménagement des lieux, explique Alain Lepage, conseiller à la vie étudiante. « Quand 400 élèves circulent ensemble pendant quatre minutes dans un corridor large de six pieds, on ne doit pas s'étonner qu'il y ait des bousculades. C'est un milieu agressant en soi : il faut jouer des coudes pour y passer. Même chose à la cafétéria le midi, où quelques centaines d'élèves se retrouvent pour tuer le temps après le lunch, en attendant l'heure du prochain cours.

On a remarqué que les jeunes prennent environ 15 minutes pour manger. Or ces 400 élèves ont 1 h 45 à passer dans la cafétéria. Comme ils peuvent à peine bouger et qu'ils n'ont rien à faire, il se crée inévitablement des tensions. »

De l'organisation

À partir de ce constat, on a décidé d'organiser des activités auxquelles les jeunes pourraient participer. Dès le lendemain, on a formé 18 équipes et les élèves ont manifesté un grand intérêt pour ce qu'on leur proposait : sport, théâtre-impro, etc. Du coup, la tension a diminué parce que ces jeunes-là découvraient des choses nouvelles tout en créant des liens avec des adultes-animateurs. »

D'autres solutions :

Chez les petits à la maternelle où elle enseigne, Carole Grenier utilise différentes stratégies pour permettre à ses élèves d'exprimer leur agressivité sans nuire aux autres. « Souvent, je donne ce conseil aux parents : laissez vos enfants défouler leur colère sur un objet mou - un toutou, un oreiller, peu importe - auquel ils donnent le nom qu'ils veulent. S'ils se sentent frustrés ou fâchés contre quelqu'un, ils pourront tordre les oreilles du toutou et se calmer ensuite. Ça permet de défouler la colère en la canalisant. Parfois, les parents ont peur que cette méthode suscite des comportements violents, mais c'est tout le contraire qui se produit. »

Autre son de cloche

Au lieu de multiplier les mises en garde contre la violence, certains spécialistes estiment qu'il est préférable de renforcer les attitudes positives chez l'enfant. Ainsi, à la Commission scolaire Baldwin-Cartier, on expérimente depuis trois ans un programme de développement des habiletés sociales mis au point par des chercheurs de l'Université d'Ottawa.

« Plutôt que d'insister sur les interdictions, cette approche fonctionne à partir du renforcement positif, sou-

S.O.S. Charlemagne

Dix-sept ans à peine, elle termine son secondaire quatre. De tous cotés, elle entend parler de grèves de professeurs, de manifestations estudiantines et son avenir semble incertain. Dans l'air circule une forte odeur de marijuana. La motivation n'y est plus. Et puis, elle est tentée par l'idée d'aller travailler pour pouvoir se payer quelques fantaisies plutôt que de passer des journées entières sur des bancs d'école. Bientôt, elle se dénicherait un bon emploi et gagnerait beaucoup d'argent. Finie la misère ! Du moins, c'est ce qu'elle croyait.

Douze ans à travailler à la sueur de son front. Maux de dos, courbatures et mains meurtries avec, par surcroît, l'angoisse de perdre son emploi dû à une éventuelle fermeture de l'usine. Le marché du travail est une vraie jungle. Bien qu'elle désirait beaucoup travailler, sur les formulaires de demande d'emploi, il y avait toujours cette même question : « Niveau d'études complété et réussi ». Son seul handicap : Pas de secondaire cinq. Donc, pas de diplôme... Pas d'emploi.

Si seulement elle avait su. Toutes ces portes qui auraient pu s'ouvrir si elle avait poursuivi ses études. Il y a quinze

ans de cela, l'attrait du salaire fut suffisant pour dévier son orientation scolaire et ainsi, elle refusa la clef de son avenir. De nos jours, les choses ne se sont guère améliorées.

Des statistiques qui parlent

Chaque année au Québec, quelques 30, 000 jeunes quittent les études de façon temporaire ou permanente avant d'avoir complété leur secondaire. Que faut-il comprendre de ce phénomène ? Pourquoi les jeunes décrochent-ils de l'école ? « Parmi les quinze raisons citées pour expliquer l'abandon des études, 21 % des garçons contre 10 % chez les filles, soulignent que le travail est plus important que les études; 12 % notent un manque d'intérêt et 12 % affirment que l'ennui est un point important.

D'après la revue « Pour mieux atterrir », publiée par le CLSC « SOC » à Sherbrooke, on a établi trois types de décrocheurs afin de mieux saisir l'état d'âme du jeune. Il y a le décrocheur écoeuré, celui qui n'attend plus rien du « système ». Il est au bout du rouleau. Nous retrouvons aussi le décrocheur marginalisé, soit celui qu'on rejette à cause d'une déviance trop marquée (délinquance, agression ou autre) et finalement le décrocheur volontaire. Ce dernier, d'un

geste décodé et réfléchi, quitte délibérément l'école pour se lancer sur une voie qui convient davantage à ses besoins. Il n'existe que trois écoles au Qué-



bec exclusivement ouvertes pour ceux qui désirent se « raccrocher » : l'école Marie-Anne située à Montréal, l'école Boudreau localisée à Québec et, plus près de nous, Le Goéland à Sherbrooke. Il faut d'urgence en parler pour rétablir cette situation qui peut compromettre l'avenir des jeunes et le développement économique et social de demain.

Lise St-Pierre

(1) Réf : Le journal La Presse, article de Pierre April, 21/01/90

scolaire

Ma fonction de commissaire d'école

ligne Carole Grenier. On présente aux élèves de courtes bandes vidéo qui font la promotion de certaines valeurs, avec les exemples proposés, les enfants apprennent à partager, à collaborer, à travailler en équipe. Ensuite, on discute tous ensemble. Et plus tard, lorsqu'un incident survient en classe, je leur rappelle le film qu'on a vu. Ça leur fournit des moyens de régler les conflits de manière positive, sans que ça dégénère en querelle. »

Se respecter et se sentir solidaires

À mon humble avis, pour que les jeunes se respectent et se sentent solidaires, il faut qu'ils puissent nouer des liens durables et satisfaisants avec ceux qui les entourent. Autrement, ils se sentent perdus dans un grand groupe anonyme.

J'estime que l'école a un rôle à jouer pour contrer la violence dans notre société, qu'elle se doit d'établir des valeurs constructives en collaboration avec des gens qui ont à cœur d'arriver à créer un climat agréable et civilisé, en n'oubliant pas la participation des principaux intéressés- nos jeunes en milieu scolaire.

Les jeunes n'ont pas seulement besoin d'être préparés au marché du travail, ils doivent aussi être épaulés pour devenir des personnes responsables et autonomes, capables de s'adapter aux exigences sociales.

Carole Grenier
enseignante à la maternelle
Alain Lepage
conseiller à la vie étudiante
au niveau secondaire
Marcelle Rouillard
recherchiste et animatrice
en milieu scolaire

Dans l'organigramme d'une commission scolaire, le conseil des commissaires représente l'autorité suprême. Cependant, un commissaire isolé n'a aucun pouvoir. L'esprit d'équipe et la cohésion feront du conseil des commissaires un regroupement efficace. Il est juste de comparer le rôle d'un commissaire à celui d'un conseiller municipal. Ils exercent tous deux un rôle collectif (conseil) et un rôle individuel (au sein de la communauté).

Dates importantes pour l'éducation au Québec

Avant 1960 : Seul une minorité privilégiée de la société québécoise peut se permettre une éducation supérieure. Les femmes demeurent exclues pendant longtemps de l'éducation supérieure.—

L'éducation populaire était le principal accès des adultes à l'éducation.

1936 : Fondation par Laure Gaudreault du syndicalisme enseignant qui aboutit en 1945 à la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec.

1943 : La fréquentation de l'école devient obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans.

1945 : Loi sur l'apprentissage (aujourd'hui Loi sur la formation et la qualification de la main-d'oeuvre)

1964 : Création du Ministère de l'Éducation (La fréquentation de l'école devient obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans).

1967 : Création des CÉGEP

1969 : Ouverture de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et début du réseau de l'Université du Québec. L'UQAM constituait la 2^e université francophones à Montréal tandis que les anglophones possédaient deux universités et ce, depuis fort longtemps.

Un rôle polyvalent

Politiquement, les commissaires établissent les priorités éducatives et administratives en veillant à toujours orienter les décisions vers de meilleurs services aux élèves. Nous devons aussi maintenir l'équilibre entre les besoins et les ressources financières disponibles.

Individuellement, je dois être disponible à mon milieu, me tenir à l'écoute des citoyens, des écoles, etc. Mon rôle me demande donc une implication dans toutes sortes d'organismes socio-communautaires.

Bien entendu, un commissaire est un individu ayant des opinions personnelles et capable d'un jugement critique. C'est aussi un individu de compromis puisqu'à chaque décision, il doit tenir compte de différents facteurs : pédagogique, politique, administratif, budgétaire, social, etc.

C'est aussi quelqu'un qui prend son rôle à cœur et qui met tout son énergie dans l'étude des dossiers, dans la cueillette d'informations et d'opinions qui l'aideront à prendre sa décision.

Être pertinent et innovateur

Un commissaire doit aussi être innovateur, chercher des solutions à différentes problématiques. Il doit, par la suite, défendre ses dossiers et véhiculer l'information pertinente.

Je crois qu'il n'est pas faux de dire que le rôle de chaque commissaire aura la couleur des insatisfactions qui ont motivées son implication du départ, chacun a dû frapper aux portes de son secteur afin d'obtenir le privilège de représenter les citoyens au conseil. En tenant compte de la réalité, un commissaire doit aussi posséder un grand sens de l'organisation afin de suffire à ses obligations familiales, professionnelles, sociales et autres, tout en restant disponible à ses obligations d'élu.

Nous sommes en fait les chiens de garde d'un organisme public gérant un gros budget et représentant un des plus importants employeurs de la région. Un organisme qui s'infiltrerait forcément chez vous par le biais des services offerts à vos enfants et de leur qualité de vie à l'école.

C'est principalement à l'école que nos enfants ap-

prennent à vivre en société. L'école participe à en faire des êtres tolérants, ouverts aux autres, impliqués, respectueux de leur environnement et des adultes qui assumeront entièrement leur rôle de citoyen. Personnellement, l'éducation est ma priorité et je souhaite que beaucoup d'entre vous partagent cette opinion.

Charlotte Jubinville

ÉDUCATION : Quelques chiffres

Population étudiante

- Primaire : 680 789
- Secondaire : 456 024
- Collégial : 154 207
- Universitaire : 116 501

Personnel enseignant

- Primaire et secondaire : 59 966
- Collégial public : 8 730
- Universitaire : 7 649

Source : Bureau de la statistique du Québec, 1990

Équipements de bureau
QWERT Itée
985, Galt ouest, Sher
562-5079

SERVICE
(RÉPARATION TOUTES MARQUES)
VENTE
LOCATION



SMITH-CORONA

Vous et vos droits

Dans cette chronique, les gens de l'Aide juridique vous proposent d'être juge. Devant les faits exposés, essayez de deviner la décision d'un juge. Les causes qui vous sont présentées ont déjà été plaidées.

Pouvez-vous vous faire rembourser les coûts d'un voyage si un service que vous avait décrit l'agence de voyage ne vous est plus fourni ?

Les faits

Les faits soumis au tribunal sont les suivants :

Un individu désirant passer des vacances avec son épouse et ses trois enfants signe un contrat pour aller au Club Med situé sur l'île d'Eleuthera dans les Bahamas. L'une des conditions essentielles était que le Club en question ait et maintienne, à la disposition des jeunes enfants, les facilités de la formule Mini-Club aux termes de laquelle les jeunes enfants accompagnant leurs parents, sont pris en charge par des organisateurs spécialisés du club dont le rôle est d'occuper et de surveiller les enfants, de façon à ce que les parents puissent bénéficier du libre emploi de leur temps pendant toute la journée.

À son arrivée à Eleuthera, le couple se rendit compte que la formule « Mini-Club » n'existait pas.

Une action de 5 441 \$ est prise contre le « Club-Med » en remboursement du coût des vacances.

Question

Pensez-vous que le vacancier peut se faire rembourser la totalité du coût de ses vacances à cause de cet inconvénient ?

Décision

L'action fut accueillie et le Club Med condamné à payer 5 503 \$ avec intérêts.

Motifs

L'existence d'un mini-club était une condition essentielle de l'engagement du voyageur. S'il avait su qu'il n'y avait pas de mini-club pour s'occuper de ses trois enfants pendant le jour, le vacancier n'aurait jamais accepté de payer la somme de 5 500 \$ pour une semaine de vacances.

Le juge en arrive à la conclusion que les organisateurs de vacances, même s'ils ne sont pas astreints à la satisfaction totale de tous les rêves, ambitions et fantaisies de leur client se doivent cependant de se conformer aux conditions essentielles de leur contrat et de fournir au vacancier le minimum auquel il pourrait au moins aspirer.

Service d'aide juridique

L'injustice et le droit d'appel

Beaucoup de prestataires se croient responsables de leur situation de chômage. La Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (CEIC) cultive cette culpabilité à l'aide de pratiques désobligeantes envers les prestataires. Par souci de réduire les budgets alloués aux prestataires, la CEIC tente de rendre les plus sévères possibles ses décisions, ses pénalités et ses accusations. Les gens ne sont que des numéros et les décisions sont très impersonnelles.

Pour la CEIC, tout prestataire est coupable jusqu'à preuve du contraire. Si vous êtes victimes d'une décision injuste, votre premier geste à faire est de rassembler toutes les preuves de votre innocence et d'essayer de rencontrer l'agent-e qui a rendu cette décision.

Dans bien des cas, vous devrez vous contenter d'une entrevue avec un-e agent-e qui n'a pas eu la chance de consulter votre dossier et qui vous dira que rien ne peut être fait sinon d'en appeler devant un conseil arbitral. Dans d'autres cas, vous pourrez rencontrer la personne qui a pris la décision et tenter de négocier une révision de celle-ci. Le rôle de l'agent-e dans ces cas est de vous faire croire que la loi est la loi et que la décision aurait pu être plus sévère.

Vous conclurez avec moi que c'est la CEIC qui a le gros bout du bâton mais dites vous que c'est tout ce qu'elle a. Elle rend des décisions injustes, c'est vrai et c'est payant car bon nombre de prestataires les subissent sans réagir. C'est donc à vous de vous défendre et c'est notre rôle de vous aider.

Démarche proposée

Dans les 30 jours suivant la réception d'une décision injuste, je rassemble toutes les pièces pouvant m'aider à prouver mon innocence. Si j'hésite à y inclure une pièce, je m'informe auprès du Mouvement des Chômeurs et

Chômeuses de l'Estrie (MCCE), histoire de partir confiant dans ma démarche d'appel.

Je rédige ensuite une lettre adressée à l'attention de l'agent-e de la CEIC qui a signé la décision. Dans cette lettre, je débute en expliquant que je ne suis pas en accord avec la décision et que je désire qu'une révision soit faite dans mon dossier. J'explique ensuite pourquoi je crois être victime d'une injustice et je présente la situation en intégrant les pièces rassemblées en annexe. Dans un dernier paragraphe, je souligne que dans l'éventualité où aucune révision favorable n'est possible, je désire être entendu devant un conseil arbitral.

Je poste cette lettre ou je la dépose lors de l'entrevue avec l'agent-e de la CEIC.

Cette démarche permet donc à l'agent de revoir le dossier et l'oblige à vous rendre une nouvelle décision écrite modifiant ou non sa première décision. Si l'agent-e maintient la même décision, il ou elle doit faire droit à votre demande d'appel et vous faire parvenir un accusé de réception. Votre dossier d'appel et un avis d'audition vous parviendront dans les semaines suivantes.

Le MCCE vous accompagne

N'oubliez pas que le MCCE offre le service d'accompagnement et de

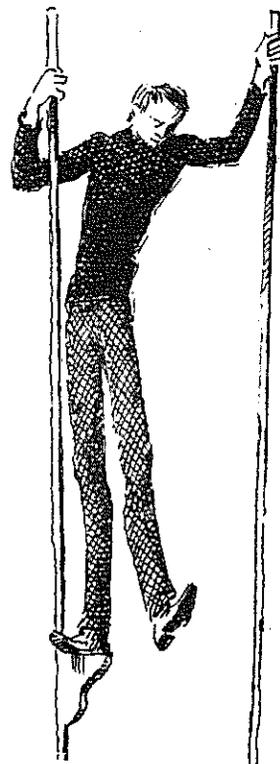
recherche juridique tout à fait gratuitement à toutes celles et ceux qui désirent faire valoir leurs droits.

Denis Poudrier
pour le MCCE

Nouvelles de l'AMECQ

Le 21 avril dernier, en assemblée générale, l'Association des médias écrits communautaires du Québec adoptait une proposition visant à instaurer une semaine de la presse communautaire.

« Cette semaine de la presse communautaire se déroulera chaque année durant la troisième semaine d'octobre (en même temps que la semaine Desjardins). Des démarches pour une reconnaissance officielle de la semaine de la presse communautaire sera entreprise auprès du Gouvernement du Québec. Pour l'instant, le conseil d'administration de l'AMECQ est à se pencher sur le programme de cette semaine qui se tiendra cette année du 13 au 20 octobre. » (source : Bulletin de liaison de l'AMECQ.) Pour plus d'information sur les activités à venir, veuillez nous contacter.



AIDE JURIDIQUE

— SECTION DROIT CIVIL, DROIT MATRIMONIAL, DROIT DE LA JEUNESSE ET DROIT SOCIAL

563-6122

(aide sociale, chômage, accident d'auto et de travail)

563-4721

— SECTION DROIT CRIMINEL

SERVICE 24 HEURES

Les mots dits

Dans cette chronique française, on ne maudira personne; au contraire, nous traiterons des expressions qui entourent les mots du vocabulaire français et québécois d'aujourd'hui et d'hier. En fait, cette chronique portera sur l'origine des expressions. Cela nous permettra de mieux comprendre les mots que l'on dit. D'où le titre de ladite chronique.

Eau de rose

Comme nous le savons tous, l'écologie doit être protégée. On n'a qu'à voir nos eaux pour comprendre à quel point la pollution peut nous affecter. Nos expressions, hélas, en sont affectées, mais (grâce à Dieu !) l'Académie française en a accepté plusieurs. Aujourd'hui, nous en sommes à notre deuxième chronique sur l'eau. Toutefois, il ne faut pas s'attendre à une chronique d'« eau de rose ».

En effet, quand nous étiquetons une oeuvre d'« eau de rose », c'est qu'elle est fade ou insipide. Cette locution (groupe de mots donnant une autre idée que les mots employés seuls) est née à la fin du XIX^e siècle (1800-1899). Toutefois, durant les années 1759, on définissait cette locution comme étant pour les gens mous et sans énergie. Si on recule en 1600, on l'aurait défini comme un rosé (le champagne).

En tout cas, il est « clair comme de l'eau de roche » que cette chronique peut être intéressante pour certains et moins intéressante pour d'autres. L'expression « clair comme de l'eau de roche », née entre 1800 et 1899, veut dire que c'est clair et même évident pour les choses abstraites, ou encore qu'un liquide est limpide et pur. Mais, on ne doit pas utiliser « eau de roche » seul, c'est plutôt « eau de source » qu'il faudrait dire.

Pour des pensées identiques ou des preuves limpides identiques, il serait préférable d'utiliser l'expression « de la même eau » qui veut tout simplement dire « de même nature ».

Par ailleurs, « de la plus belle eau » s'emploie surtout pour donner une belle qualité à un mot péjoratif, ou encore à un individu ordinaire. Autrement dit, elle veut dire « extrême, remarquable ».

Mais si un matin vous vous levez en sueur, c'est que vous « êtes en eau », peut-être à cause d'une décision difficile à prendre. Alors, vous vous trouvez « entre deux eaux » si vous ne voulez pas prendre position. Il y a également une autre expression qui veut dire « entre deux eaux », « nager entre deux eaux ». Si vous « êtes entre deux eaux », c'est que vous êtes ni riche ni pauvre. Mais si vous êtes en fortune, il faut donc utiliser l'expression « nager en grande eau ».

Maintenant, ne tombons pas « au fil de l'eau » (paresse, laisser-aller, suivre le courant), mais préparons-nous à la prochaine chronique. En espérant vous « avoir donné l'eau à la bouche », on ne « battra pas l'eau ».

Michel Roby

Source : Dictionnaire des expressions et locutions, le Petit Robert I et le Dictionnaire des synonymes.

Rectifications de l'orthographe : Malgré les persiflages...

Au Québec, le projet de « réforme »¹ attise moins les réactions qu'en France. Qui, à ce jour, s'y est opposé ? Au nom de quel principe ? La langue est un sujet politique.

Il s'agit moins d'une réforme que de rectifications, de corrections. Sujet hautement polémique quand même. Chacun s'est fait son opinion, sur des principes, avec souvent une connaissance toute approximative du texte de la « réforme ». Un élève ne veut pas qu'on anglicise davantage les français : il pense que la réforme va enlever les accents. Un collègue la trouve trop ambitieuse : il croit que l'écriture sera guidée par la prononciation.

Une histoire plutôt méconnue

Dans l'histoire récente, des changements ont été décrétés à l'orthographe ou à l'alphabet du portugais, du russe, du turc, du grec, de l'allemand, du suédois, du chinois, du roumain, et de l'espagnol. Le français : non. Depuis 1789, on peut compter entre dix et trente tentatives importantes, assassinées par la censure et certains pouvoirs occultes. Conclusion : jamais, depuis 150 ans, le français « officiel » n'a été aussi intolérant, aussi strict, avec, pour les fautes d'orthographe, un mépris teinté de standing social. Jamais le français normatif n'a été aussi important.² L'histoire de l'orthographe montre sa soumission à des pouvoirs politiques réels.

Cette histoire méconnue est parsemée de règlements erratiques et d'interventions autoritaires. Non, la langue n'est pas tombée du ciel. Oui, on devrait pouvoir y toucher. Cette tentative-ci a démarré, en février 89, à l'initiative d'une dizaine de linguistes français signant une lettre ouverte dans le journal Le Monde. L'Académie française s'est emparée de la demande. Le gouvernement français l'a examiné. La francophonie internationale s'en est mêlée (la Suisse romande, oubliée, s'est fâchée, et on l'a invitée à la table). Au Québec, une des conclusions du Conseil de la langue française recommande d'attendre l'application des changements en France avant de les mettre en oeuvre ici.

La charge des opposants

Lysiane Gagnon, dans *La Presse*, estime que « la réforme » est sortie tout droit des flancs de l'Académie française, et que ses

membres « y trouvent l'occasion rêvée de se valoriser ». Et vlan que je tire sur les travers des Académiciens... Elle oublie de dire qu'ils sont aussi vieillots, sexistes, et ridiculement protocolaires. Mais doit-on juger leur initiative là-dessus ? On ne juge pas les fruits à l'arbre.

Certains n'ont pas manqué de noter la composition « chauvine » de cette équipe de travail. Pourtant les Français sont des *losers* de la langue : ils s'anglicisent à tours de dictionnaire. Ont-ils mérité ce leadership dans les changements sur notre langue ? Dans la cohorte des opposants, il y a aussi des traditionalistes, des esthéticiens, des amateurs d'exotisme. Il est intéressant d'y retrouver également des spécialistes de la langue, qui défendent depuis quelques années, avec de plus en plus d'assurance, l'idée qu'il est normal que la langue, « trop compliquée pour la masse », soit l'apanage professionnel de quelques-uns.

Monique Ross est professeure de français aux adultes, aux « raccrocheurs » du système. Résolument contre ce projet de « réformette », elle pense que l'orthographe n'est pas le problème. On occulte les mesures politiques de promotion de la lecture et de l'écriture, estime-t-elle, scandalisée par le manque de bibliothèques et d'équipements en milieux scolaire et communautaire. Cela devrait être prioritaire. Mais elle admet que la réforme... c'est mieux que rien.

Mini-réforme

C'est vrai que c'est une réforme bien TIMIDE et bien DISCUTABLE. Mais s'il faut attendre encore un consensus généralisé, nous attendrons longtemps, trop longtemps. Vaut mieux une solution impar-

faite que pas de solution du tout. Comme plusieurs le disent, c'est mieux que rien. Pour bien faire passer cette petite révolution, qui aurait valeur de choc psychologique, il faudra évidemment qu'une présentation des nouveautés et un lexique complet soient largement publicisés dès l'entrée en vigueur des changements.

Il y a des puristes, comme Réginald Martel ou l'écrivaine Colette, pour qui les difficultés de l'orthographe ont un petit je ne sais quoi de charmant et d'exotique. Ils souhaiteraient presque encore plus de petites exceptions et fines particularités dans la langue. Si la réforme est acceptée, ce qui est douteux, il leur restera à devenir membres de clubs de scrabble, très dynamiques, ou à participer à des concours d'orthographe, ce sport qui fait fureur depuis quelques années, et où l'on peut gagner des prix...

1. Le projet actuel aborde certains éléments du français écrit qu'on propose de rationaliser : les traits d'union, le tréma et les accents, certaines anomalies (doubles consonnes, finales, etc.), le pluriel de mots composés et de mots étrangers, et le participe passé de verbes pronominaux.
2. Sur l'écriture, dictatoriale et sacrée, dans nos sociétés bureaucratiques, voir l'entrevue avec Vivian Labrie, *La culture n'est pas neutre*, dans VO : le magazine de Vie ouvrière, no. 225, juillet-août 1990.

Daniel Legault

Tiré de Vie Ouvrière, juillet-août 1991

Ne buvez plus de taxes...

Faites votre bière pour 0,20 \$ la bouteille
Faites votre vin pour 1 \$ la bouteille

Équipement complet pour débutant
En spécial 54,95 \$



Atelier du Vin

1553, rue Denault, Sherbrooke

569-6106

Conseillers sur place

International

L'épidémie de choléra au Pérou

Un symptôme du mal-développement

Une des pires épidémies de choléra à frapper la planète depuis des lustres, celle qui sévit en ce moment au Pérou et dans les pays limitrophes, est symptomatique du mal-développement du continent latino-américain.

Le choléra s'est développé au Pérou dans un contexte de graves mesures économiques qui ont eu les conséquences suivantes :

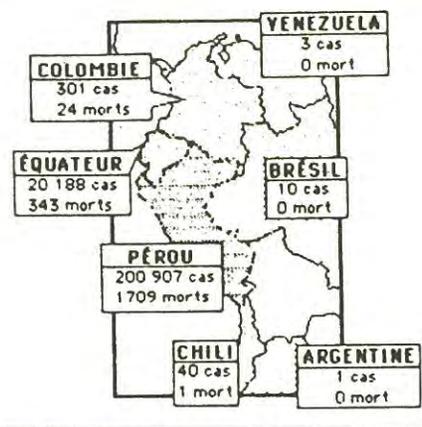
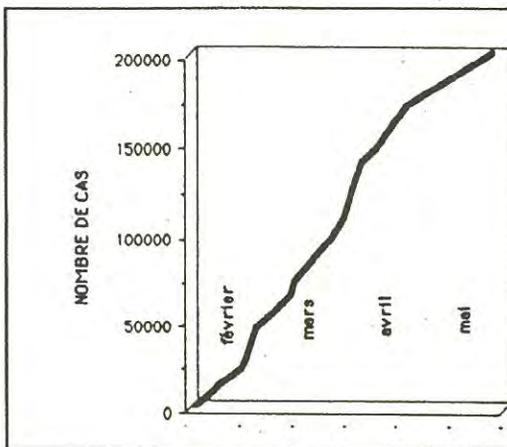
- une violence sociale et politique notoire, motivée en grande partie par des inégalités sociales grandissantes;
- une pauvreté sans cesse croissante de la population;
- une détérioration de l'environnement urbain dans les grandes agglomérations de la côte où s'entassent plus de la moitié des Péruviens. Les services d'approvisionnement en eau et d'évacuation et de traitement des eaux usées y font cruellement défaut.

Au départ, les premiers cas de choléra se sont déclarés dans ces secteurs surpeuplés de la costa (côte). Le bacille cholérique s'est ensuite promené dans la sierra (haut plateau andin) pour aujourd'hui sévir principalement dans la selva (forêt amazonienne du Pérou), préférant les ports riverains. C'est de là que le choléra s'est étendu à l'Équateur et à la Colombie.

On remarque que la grande majorité des victimes correspond aux secteurs les plus indigents de la société. Ce sont eux qui souffrent du manque d'eau propre et qui, souvent, doivent consommer des aliments d'une qualité douteuse. Mais le choléra au Pérou n'est plus qu'une seule question de santé. C'est devenu un véritable problème économique-social.

L'État s'en lave les mains

Il est clair que l'État n'a pas agi de manière cohérente pour tenter de résorber l'épidémie. Par exemple, alors que les autorités médicales recommandaient à la popula-



Progression des cas de choléra rapportés aux autorités entre le 5 février et le 28 avril dernier (Source : Ministère de la Santé du Pérou); et carte de la progression de l'épidémie au premier juin (Source : Weekly Report)

tion d'éviter de consommer du poisson, un des vecteurs de la maladie, le président Alberto Fujimori et le ministre des Pêcheries en bouffaient de grandes assiettes, en direct à la télé. Comme quoi les intérêts de l'industrie du poisson (le Pérou est parmi les plus importants pays pêcheurs du globe) passent avant le choléra, une question de vie ou de mort pour la population.

Pour illustrer à quel point la santé est une préoccupation secondaire, prenons le salaire mensuel des infirmières péruviennes qui n'est plus que de 20 à 30 millions d'intis par mois (à peine 45 \$CAN) ! Pas étonnant que ces dernières aient déclenché une grève en avril dernier, ralentissant les efforts pour endiguer l'épidémie.

Avec le choléra, il devient évident que santé et développe-

ment sont étroitement reliés au Pérou. Bien que la maladie semble en train de se résorber, on ne peut pas encore dire que l'épidémie est sous contrôle. Le choléra aura au moins eu de bon qu'il a prouvé de façon dramatique que les politiques économiques néo-libérales pouvaient avoir un fort coût social.

Tiré de Ici l'Amérique latine, Août 1991

Questions d'Amérique

Pour son programme de logements à loyers modiques : de moins en moins d'argent

Maryse Robert

Avec l'arrivée de la récession à la fin de l'année 90 et la perte d'emplois dans de nombreux secteurs d'activités, la demande pour le programme de logements à loyers modiques a sensiblement augmenté aux États-Unis. Or, depuis 20 ans, le nombre de logements pour les familles à faible revenu n'a cessé de diminuer.

On compte actuellement 78 millions de personnes aux États-Unis (32 % de la population, et cela ne comprend pas les sans-abris) qui sont considérées à faible revenu, selon l'Economic Policy Institute de Washington. Ces personnes doivent généralement déboursier plus du tiers de leurs revenus pour se loger. Elles peuvent difficilement combler leurs autres besoins (nourriture, vêtements, etc).

Le nombre de personnes à faible revenu a augmenté de 42 % entre 1970 et 1987. Les locataires, soit 36 % de toutes les familles américaines, sont les plus touchés. 42 % des locataires sont, en fait, des personnes à faible revenu.

Traditionnellement, les logements à loyers modiques sont financés par les banques commerciales. Elles octroient un prêt pour la première hypothèque et les travaux de rénovation si nécessaire. Le tout représente environ un tiers du total. Le gouvernement (l'État ou le gouvernement fédéral) et le secteur privé financent les deux autres tiers. Pour les entreprises privées, il s'agit d'une « bonne affaire », puisqu'elles peuvent déduire ces crédits de leurs impôts sur le revenu.

Les temps ont changé

Or, voilà que depuis quelques mois, les banques commerciales ont commencé à réduire leurs prêts pour les logements à loyers modiques. Elles blâment la récession.

Depuis les années 80, le gouvernement fédéral américain a aussi réduit sa contribution pour les logements à loyers modiques de 32, 2 milliards de dollars en 1978 à 9, 8 milliards en 1988. D'après The Low Income Housing Information Service, une organisation non-gouvernementale située à Washington, environ 53 milliards de dollars sont accordés en réduction d'impôt aux familles au revenu supérieur à 50 000 dollars, alors que seulement 10 milliards sont octroyés aux familles à faible revenu. Par ailleurs, le Chicago Coalition for The Homeless

(Coalition pour les Sans-Abris) affirmait récemment que le ratio dépenses-militaires/ dépenses-pour-l'habitation du gouvernement américain était de 7 en 1980 et de 44 en 1990. Les chiffres parlent par eux-mêmes. Les logements à loyers modiques ne sont pas une priorité pour le gouvernement des États-Unis.

Enfin, soulignons que la contribution du secteur privé est aussi remise en cause : les crédits d'impôt qui sont accordés aux entreprises ne seront probablement pas renouvelés l'an prochain.

Tiré de Vie Ouvrière, Juillet-août 1991.



Carrefour de solidarité internationale

555, rue Short, Sherbrooke (Québec), J1H 2E6

Tél.: (819) 566-8595

Un centre de ressources au service de la population estrienne

- Sensibilisation aux réalités du Tiers-Monde
- Soutien à des projets de développement
- Stages de formation et de travail outre-mer

au jeu

Les belles du Bolshoï

Cinq petites erreurs artistiques

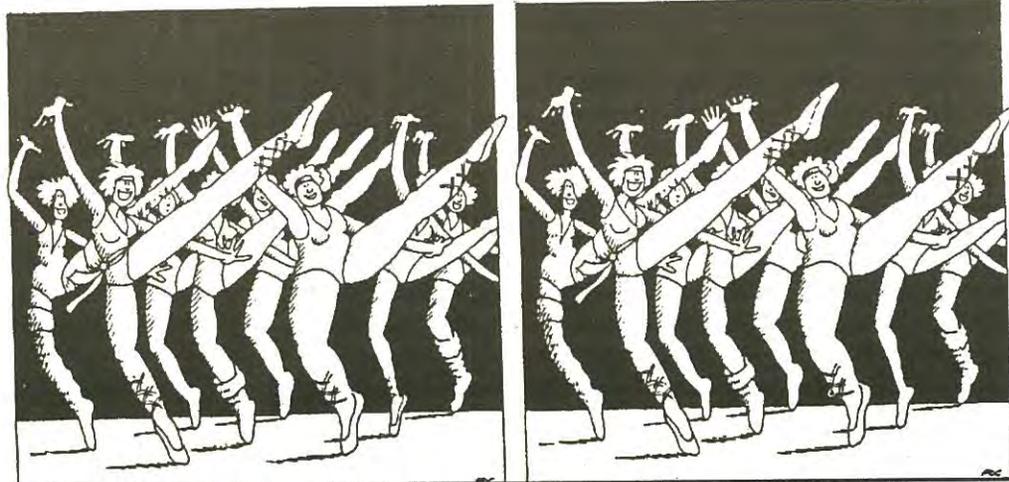
Solution au bas de la page

La célèbre troupe du Bolshoï a décidé de rajeunir son répertoire en mettant au programme de sa prochaine saison la comédie musicale « Volos-

sé » (Hair, en russe). Il s'agit bien sûr d'une superproduction mettant en vedette

Tatiana Safiniensky, celle-là même qui avait tant impressionné dans « Romance au Goulag. » Mais dans l'art subtil de la danse, tout est affaire de détails. Surtout pour

une troupe de la classe du Bolshoï. Aussi ses membres répètent-ils inlassablement depuis des mois. Pas en vain cependant. Un simple coup d'oeil à nos deux vignettes vous permettra de voir les légères corrections apportées à la production.



Être ou ne pas être « Extra »

Un beau matin encore en jaquette

L'Agente du B.S. appuyé sur ma sonnette

La fis rentrer encore toute surprise

Puis lui proposa d'être assise.

Ses questions et ses décisions décidèrent

Que mes enfants n'avaient plus besoin de leur mère,

Que l'école s'en chargerait

Et que du travail il me fallait.

Si j'acceptais de travailler à une mesure « Extra »

Je gagnerais le Gros Lot de 100 \$. de plus par mois

Ma gardienne payée, la joie quoi. Un nouvel avenir s'ouvrait à moi.

Oui, je dois le dire je vécu le bonheur,

Se sentir utile et apprendre à toute heure,

Quoique les réparations de mon bazou,

Les lunchs, l'essence firent qu'au bout,

De nombreuses dépenses allèrent ruiner mon gros lot.

Bien vite, mon budget était au plus chaud.

Les dettes s'amoncelèrent donc, mon moral à zéro.

Mon bazou refusant de se rendre jusqu'au boulot,

Il me fallut, vaincue, défaite, sans le sous

Lâcher mon travail et perdre mon gros lot.

Cette mesure n'est pas extra et je vous le dis tout haut

L'Extra c'est vraiment tout un programme fou.

Édith Grillon
Ex-Extra de la Trovep
Lanaudière

Source : L'Ardoise, Été 1991

L'assiette verte

Une alimentation saine

Il arrive de plus en plus fréquemment que nous devons effectuer des changements dans notre régime alimentaire pour améliorer notre état de santé. Diminution de gras, diminution de sucre, diminution de sel et ce, si nous ne devons pas carrément cesser de consommer certains aliments. Face à ces nouveaux régimes, plusieurs personnes se sentent désemparées et ont la nette impression de se retrouver face à la famine. La frustration s'installe alors et le régime tombe à l'eau. Ce scénario est courant et il est possible de l'éviter.

Premièrement, par la prévention, diminuons notre consommation de gras saturés (beurre, saindoux, lard, gras de viande) et intégrons les gras insaturés tels les huiles végétales, première pression à froid, non raffinées. Ces huiles sont essentielles à l'absorption des vitamines A, D, K, P et peuvent aider à prévenir l'accumulation du cholestérol. Diminuons la consommation de sucre. Vous seriez surpris, en consultant la liste d'ingrédients des produits que vous achetez, de voir à quel point le sucre se retrouve partout. Évitez les friandises entre les repas. Quand la fringale vous prend, gardez-vous sous la main quelques raisins secs, figues, dates ou mangez un fruit. Diminuez votre consommation de farine blanche, de riz blanc, de produits raffinés. Remplacez-les par des aliments complets, comme le riz brun, la farine de blé entier, le millet, le sarrasin. La saveur et l'arôme de ces céréales complètes donneront de la couleur à votre régime alimentaire et vous permettront de substituer certains aliments interdits par d'autres plus nutritifs et savoureux.

Pour être plein d'énergie et en santé, faites de petits changements alimentaires, ils en amènent souvent de plus grands. Si vous avez besoin d'aide pour y accéder, à la coopérative La Grande Ruche, nous sommes disponibles pour répondre à vos questions.

La Grande Ruche

Tiré du Journal *Communique-Estrie*, parution de mars 1990



grande ruche

Marché d'aliments et de produits naturels

815, rue Short
Sherbrooke (Québec)
J1H 2E7
(819) 562-9973

un choix naturel

10% de rabais offert aux aînés chaque mercredi.

28684

TABLEAU DE DES

187, rue Lévesque, local 311
Sherbrooke, Qué., J1R 1Z1

tel. (819) 566-2727

DE L'ESTRIE

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à s'offrir
- Une force en devenir

Résultats du jeu

LES BELLES DU BOLSHOI



Infographie

207 Assomption, Sherbrooke
(Québec) J1E 2L5

Traitement de texte
Curriculum vitae
Mise en page

Reconnaissance de caractères
Impression au laser
Scanner

Un service de traitement de texte et plus...
Luc Loignon

569-2435

Les skinheads et l'extrême droite :

Quand le phénomène se généralise

« La crise réside présentement dans le fait que le vieux se meurt et que le nouveau n'arrive pas à naître; cet interrègne est marqué par l'éclosion d'une grande variété de symptômes morbides. » (Antonio Gramsci, in *Les skinheads et l'extrême droite*, p. 11) C'est précisément dans ce contexte de crise généralisée que l'extrême droite et son bras culturel, les skinheads, sont apparus ou se sont renforcés. Le livre de Claudé et Hubert fait un tour d'horizon assez précis sur les débuts du mouvement Skin; de l'Angleterre à l'Amérique. On y apprend les origines sociales et culturelles, les scissions et déviations, ainsi que les valeurs véhiculées par cette faction de la jeunesse occidentale (voir *REBELLES*, Vol. 2, no 2). D'ailleurs, la culture joue un rôle de premier plan dans la



stratégie globale de l'extrême droite : « Cette stratégie consiste à contourner le refus de la « politique » manifesté par les jeunes et à présenter le fascisme d'abord comme faisant partie de la contre-culture de façon à amener ces jeunes à y voir un mode d'expression de leur révolte. » (p. 29-30) C'est ici qu'est le noeud de la question

des Skinheads fascistes. N'ayant ni avenir, ni sécurité aucune, il n'est pas surprenant qu'un bon nombre d'entre eux et elles se réfugient dans un cadre sécuritaire à idéologie fixe. La foi est un abri pour l'esprit et, comme on dit, la foi déplace les montagnes. De plus, n'ayant plus de projet global, de vision d'avenir, on laisse le terrain vacant à ces types d'idéologies, d'autant plus que depuis plus de 10 ans « de domination des idées conservatrices, il n'est pas étonnant de constater que des jeunes expriment « l'air du temps » sous une forme radicale. » (p. 128)

Phénomène social

C'est dans un tel contexte que le livre de la Ligue des droits et libertés a été produit.

Dans ce livre on trouve un chapitre sur l'opinion publique et les médias, ainsi que sur les aspects légaux de ce problème, tant au niveau national qu'international. À noter que ces deux parties sont bien documentées. Cependant, il est regrettable que la Ligue, via les deux auteurs, ne prennent pas une position plus claire quant à la liberté d'expression versus les droits des minorités. On perçoit la tendance mais il aurait été profitable qu'elle soit plus élaborée.

Un des plus grands reproches que j'ai à faire, c'est le non-approfondissement de l'analyse des causes de la montée des idées de l'extrême droite. De plus, il aurait été intéressant de voir le parallèle entre la société d'aujourd'hui et celle des an-

nées 15-20, lors de la montée du fascisme allemand et italien. Ce qui, j'en conviens, pourrait faire l'objet d'un autre livre. De toute façon c'est un livre à lire, pour mieux saisir l'ensemble et l'évolution des Skinheads.

Pour finir, j'aimerais vous faire remarquer que dans le livre, tout comme ailleurs, quand on parle de Skinheads, on parle de phénomène. Voici d'ailleurs la définition de phénomène. Intéressant quand on la regarde dans ce contexte bien précis : « 1- Tout ce qui se manifeste à la conscience, que ce soit par l'intermédiaire des sens ou non. 2- Fait, événement normal ou surprenant; chose ou personne rare, extraordinaire ».

Claude Laporte

Nos soeurs oubliées

« Souvent on ne les voit pas. On les ignore. Parfois on les fait taire. On entend avec courtoisie leurs discours, mais sans les écouter. Ou bien on les récu-

père. Mais Dieu parle aux femmes aussi bien qu'aux hommes. »

C'est ce qu'on découvre dans ce petit livre. Des femmes oubliées qui ont joué des rôles importants dans l'histoire. Elles ont été prophétesses, reines, disciples, mères. Elles étaient courageuses, audacieuses. Comme Débora, que des soldats viennent consulter devant la menace du roi Sisra de les attaquer. Elle organise le plan de bataille et accompagne les combattants. Comme elle l'avait prophétisé, l'armée ennemie est mise en déroute et son chef tué par les mains d'une autre femme : Yaël.

Vasthi, reine païenne, épouse de Assuérus, privilégie la poursuite du repas qu'elle prend en

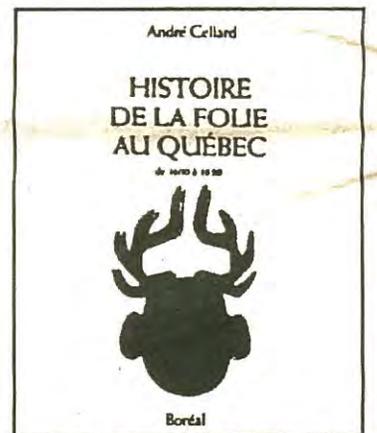
compagnie des autres femmes du royaume plutôt que d'obéir à l'ordre d'Assuérus de venir faire montre de sa beauté dans un grand banquet. Pour cela, elle sera détronée, la menace étant trop grande pour les hommes de voir d'autres femmes l'imiter. Il n'est pas nécessaire de bien connaître la Bible pour lire ce livre. Avec une parole toute simple, proche des luttes et du vécu des femmes d'aujourd'hui, l'auteur fait connaître des modèles de femmes qui ont refusé le joug du patriarcat. De tout temps, les femmes se sont organisées et ont été au coeur de l'histoire... et de l'Église pour annoncer un autre modèle de société. [Louise Lafortune]

Tiré de *Vie Ouvrière*, août 1991

Histoire de la folie au Québec

L'auteur retrace l'histoire de la maladie mentale au cours des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. au Québec, ses symptômes, sa représentation sociale, ses causes et son contrôle. À l'aide de nombreux témoignages, il explique comment, de l'indifférence des autorités face à la déviance au début de la colonie, de la prise en charge familiale et du communautaire du fou, on est arrivé à inventer, au milieu du XIX^e siècle, l'asile.

Tiré de *Médium Sciences humaines*, printemps 1991



CELLARD, André, *Histoire de la folie au Québec*, de 1600 à 1850, Boréal, 1991, 288 pages.



Lucie LÉPINE, *Nos soeurs oubliées, les femmes de la Bible*, éd. Paulines, 1990, 61 pages

Recherchons équi-pliers et équi-plières

Pour faire : rédaction, enquêtes, photos, montage, un peu de tout quoi !

Les artistes (de la photo, dessin, B.D., écriture, sont invité-e-s à nous faire parvenir leurs créations.

Se joindre à l'équipe d'Entrée Libre pour s'activer dans le quartier...

Contactez-nous ! **821-2270**



Centraide

S'abonner c'est se donner les moyens de mieux s'informer

Abonnement régulier . . . 15 \$
Institutions, organismes . . . 20 \$
Note : Le prix inclut la TPS



Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$ pour _____ abonnement(s) adressé à Entrée Libre
187, rue Laurier, local 317
Sherbrooke (Québec), J1H 4Z4

Nom _____ Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Téléphone _____